

MAIRIE DE VALLOUISE-PELVOUX

FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU MARCHÉ DE VALLOUISE – ANNEE 2025

A retourner en mairie avant le 15 mars 2025

Après cette date, toute demande incomplète pourra être refusée.

Mes coordonnées :

Nom – prénom :

Représentant (nom de votre entreprise) :

demeurant.à.....

.....

Tel : E-mail.....

Mon stand :

Longueur (nombre mètres linéaires) :

Vente de (catégorie de produits) :

J'ai besoin **d'un branchement électrique** : oui/non

J'ai besoin d'un **véhicule** sur place pour la vente de mes produits : oui/non

Si oui : Quel type de véhicule ? : Quel tonnage ? :

Ma demande :

Je sollicite un emplacement le marché de Vallouise-Pelvoux :

- Emplacement fixe pour une durée d'un an – Période du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026
- Emplacement fixe pour la saison d'été – Période du jeudi 19 juin au jeudi 11 septembre 2025
- Comme passager - journalier

Je m'engage :

- à prendre connaissance et respecter les dispositions du règlement du marché, (à lire sur le site : vallouise-pelvoux.fr)
- à respecter la longueur d'étalage (nombre de mètres linéaires), qui me sera accordée,
- à ne pas gêner les voies de circulation et les autres emplacements avec mon véhicule,
- à ne pas sous-louer, ni céder mon emplacement à un tiers,
- à effectuer le tri sélectif de mes déchets, les apporter à un point de collecte ou en déchetterie, à rassembler le reste sur mon emplacement,
- **à arriver avant 7h30 ou à prévenir le placier en amont en cas d'empêchement. Tél : 07 87 91 84 10**
- **pour les saisonniers, à prévenir de la date d'arrivée sur le marché en début de saison estivale** si celle-ci n'est pas le jeudi 19 juin 2025. Merci par avance pour la bonne organisation du marché !

Documents à joindre :

Je joins à ce formulaire, dûment complétée et signée, les documents nécessaires à mon inscription :

- Assurance responsabilité civile,
 - Carte de commerçant ambulant
 - Attestation d'enregistrement au registre national des entreprises de moins de 3 mois (site inpi.fr)
- ou tout autre justificatif suivant la nature de votre activité : artisans, producteur, auto-entrepreneur...

Le **règlement** des droits de place sera à effectuer après confirmation de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public et, dans tous les cas, avant le 15 juillet.

Fait àle..... Signature avec mention manuscrite "Bon pour accord »